



Communiqué

Un fonds pour développer le sport pour toutes et tous et promouvoir l'égalité entre femmes et hommes

La Ville de Lausanne crée un fonds pour soutenir l'activité physique et le sport pour toutes et tous ainsi que pour lutter contre les inégalités de genre dans le sport. Doté de 300'000 francs, il permettra de soutenir des projets présentés par des associations, des collectifs de quartiers ou des organismes à buts non lucratifs.

Permettre à un collectif de quartier de proposer une offre sportive de proximité ; aider une association à mettre sur pied un projet favorisant la pratique du sport en famille ou à dispenser des cours adaptés pour personnes en surpoids, autant d'exemples que pourrait soutenir le nouveau *Fonds communal pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous*, créé en janvier 2021 et doté de 300'000 francs.

Avec ce fonds, la Ville souhaite susciter des initiatives citoyennes ou issues du monde associatif agissant de manière concrète dans deux domaines : d'une part, le développement de l'activité physique pour toutes et tous et du sport associatif ; et d'autre part, la promotion de l'égalité des genres dans le sport, la lutte contre les discriminations et le développement de la pratique sportive chez les femmes.

Pratiquer une activité physique ou un sport de manière régulière joue un rôle primordial en termes de santé publique. Ce fonds poursuit les efforts de la Ville pour améliorer le bien-être général de la population lausannoise. Il vient renforcer le dispositif « Lausanne la Sportive – tous en mouvement » lancé en 2019 qui vise à favoriser l'accès à l'activité physique au plus grand nombre, indépendamment de l'âge, du genre, de la condition physique ou des moyens financiers. La Ville a déjà reçu pour son engagement, la certification « Global Active City » en 2019 et, début 2021, le label « Commune en santé ».

La Municipalité a également fait de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport un axe prioritaire. Elle souhaite dans ce but accroître ses aides financières et son soutien dans le développement de la pratique sportive des femmes. La moitié du montant alloué au fonds est destiné à la réalisation de projets dans ce domaine. Cette mesure s'inscrit dans un plan d'actions plus large qui sera présenté ce printemps à l'occasion de la publication de l'étude « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre ».

Côté pratique, les projets peuvent être déposés par des associations, des collectifs de quartier, des organismes à but non lucratif ou des services de l'administration communale. Ils devront se déployer exclusivement sur le territoire communal et être destinés à sa population. La gestion du fonds est confiée à un comité présidé par le ou la conseiller·ère municipal·e en charge des sports.

Avec ce fonds, la Municipalité se réjouit de renforcer sa politique en matière de promotion de l'activité physique et du sport pour toutes et tous, son soutien au monde associatif ainsi que la promotion de l'égalité des genres dans le sport.

Informations complémentaires et règlement disponibles sur: www.lausanne.ch/fonds-sport

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 79 442 57 77**
- **Patrice Iseli, chef du Service des sports, tél. +41 79 217 54 24**

Lausanne, le 3 février 2021